

Solution conventionnelle assurée et non-assurée

Votre client accède à la propriété pour la première fois et a besoin de fonds supplémentaires pour payer son déménagement ou ses rénovations ? Il souhaite peut-être refinancer et a besoin de liquidités ? Souple, le programme de remise en argent de B2B Banque permet à votre client de décider du montant dont il a besoin et de comment le dépenser.

APERÇU

Termes

- Taux fixe : termes de 3, 4, 5, 7 ou 10 ans
- | 5 ans ou plus : | Remise en argent | Taux |
|-----------------|------------------|--------------------------|
| | 5,0 % | Taux affiché |
| | 4,0 % | Taux affiché moins 10 pb |
| | 3,0 % | Taux affiché moins 20 pb |
| | 2,5 % | Taux affiché moins 30 pb |
| | 2,0 % | Taux affiché moins 40 pb |
| | 1,5 % | Taux affiché moins 50 pb |
| | 1,0 % | Taux affiché moins 60 pb |
| 3 et 4 ans : | 2,0 % | Taux affiché |

Remarque : L'emprunteur doit garder son prêt hypothécaire à B2B Banque pour le terme stipulé dans la convention de prêt. Si le prêt est remboursé, transféré ou devient en souffrance avant la date d'échéance, l'emprunteur sera tenu de rembourser la remise en argent au prorata de la période restante. Le montant est alors ajouté à la quittance du prêt.

Propriétés admissibles

- Hypothèque de premier rang ; propriétaire-occupant

Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, ou hebdomadaire accélérée

Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % une seule fois par année civile¹
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du montant de prêt initial ; une seule fois par année civile

Durée d'amortissement maximale

- Prêt conventionnel** : 35 ans
- Prêt assuré à ratio élevé** : Ratio PV > 80 % – 25 ans ; Ratio PV ≤ 80 % – 35 ans

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat et refinancement

Exclusions

- Travailleurs indépendants (Solution A)
- Résidences de vacances
- Immeubles locatifs
- Plan familial

CRITÈRES DE CRÉDIT

- Cote de crédit min.** : 650
- ABD/ATD² max.** : 35 %/42 % si cote < 680; 39 %/44 % si cote ≥ 680
- Ratio PV max.** : Conventionnel – 80 % ; prêt assuré (achat) – 95 %³; refinancement assuré – 80 %

AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- La remise en argent est calculée sur le montant total du prêt hypothécaire, prime d'assurance comprise (le cas échéant).
- Les taux d'intérêt varient en fonction du terme et du montant demandé de remise en argent.
- La remise en argent peut couvrir les frais de déménagement, d'entretien ou de rénovations du logement, mais ne peut pas être utilisée pour la mise de fonds.

À suivre

APERÇU *suite*

Montant de la remise en argent

- Entre 1 % et 5 % du montant total du prêt (plafonné à 25 000 \$)
- Lors d'une transaction d'achat pour être éligible à la remise en argent, l'emprunteur doit fournir la preuve d'accumulation de la mise de fonds

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com/prêts-hypothécaires**.

¹Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. ²Des options souples de remboursement de prêt sont accordées en fonction de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande souplesse dans le remboursement du prêt. ³Les prêts hypothécaires assurés dont le montant est situé entre 500 000 \$ et 1 million de dollars exigent une mise de fonds de 5 % sur les premiers 500 000 \$ et de 10 % sur tout montant en sus de 500 000 \$, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars. Consultez les lignes directrices relatives aux exigences de mise de fonds spécifiques pour les produits des assureurs car elles peuvent varier selon le produit et le programme. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. [®]B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.

Réservé aux courtiers en prêts hypothécaires à titre d'information